

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 17 JUILLET 2024

Locaux communautaires – Salle la Boussole
2, rue du Docteur Ange Guépin – PORNIC

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juillet à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël HERBIN, Doyen d'âge des conseillers communautaires et Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du dix juillet deux mille vingt-quatre.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, M. Claude CAUDAL, Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Olivier GUILLET, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Luc NORMAND, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Virginie ROTHAI, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danielle VINCENT.

Excusés : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, Mme Isabelle CALARD, M. Paul-Eric FILY, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Rémy ROHRBACH, Mme Isabelle RONDINEAU-DEGENNE, M. Hervé YDE.

Absent : M. Frédéric ERAUD.

Pouvoirs : Mme Joëlle BERTRAND à M. Gaëtan LEAUTE, Mme Carole BRAS, Mme Isabelle CALARD à M. Jean-Bernard FERRER, M. Paul-Eric FILY à Mme Claire HUGUES, M. Dominique MUSLEWSKI à Mme Virginie ROTHAI, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Isabelle RONDINEAU-DEGENNE à Mme Marie-Paule MARIÉ, M. Hervé YDE à Mme Pascale BRIAND.

Secrétaire de séance : Mme Danielle VINCENT.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 33 - Pouvoirs : 8 - Votants : 41

Suite au départ de M. Jean-Michel BRARD à 20h15 donnant pouvoir à Mme Christiane VAN GOETHEM :

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 32 - Pouvoirs : 9 - Votants : 41

Les conseillers communautaires ont été destinataires, avec la convocation, du relevé des décisions prises dans le cadre des délégations au Président et au Bureau (dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales - délibération du 9 juillet 2020).

Le procès-verbal de la réunion du 27 juin 2024 est adopté à l'unanimité n'ayant fait l'objet d'aucune observation écrite ou orale.

ORDRE DU JOUR

Partie 1 – Opérations électorales

1. Election du Président
2. Détermination du nombre de vice-présidents
3. Election des vice-présidents
4. Détermination du nombre de membres supplémentaires du bureau communautaire
5. Election des autres membres du bureau communautaire

Partie 2 – Délibérations Règlementaires

1. Délégations du Conseil communautaire au Président et au Bureau

Mme Pascale BRIAND, 1ère Vice-Présidente, ouvre la séance en remerciant les élus d'être présents pour cette réunion du conseil communautaire, dont la convocation a été transmise le 10 juillet dernier et qui fait suite, comme chacun le sait, à la démission de notre président M. Jean-Michel BRARD, le 8 juillet 2024, élu député de la 9ème circonscription de Loire-Atlantique.

En effet la règle du non-cumul des mandats rend incompatible l'exercice d'un mandat parlementaire avec les fonctions de président d'un EPCI.

Intervention de Mme BRIAND : « Monsieur le Député, cher Jean-Michel, je tenais en premier lieu à vous exprimer mes très sincères félicitations pour votre élection en tant que Député. Je suis convaincue que l'assemblée nationale tire force et pertinence dans l'exercice du pouvoir législatif qui est le sien, de personnalités ayant eu des activités professionnelles diversifiées et des mandats électifs de terrain. Les députés ayant une connaissance du monde de l'entreprise, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, ne sont en réalité qu'en nombre relativement limité, ils constituent un trop faible pourcentage à mon sens des catégories professionnelles représentées à l'assemblée. Vous en faites aujourd'hui heureusement partie. Ceux ayant un ancrage territorial fort, sont aussi progressivement devenus moins nombreux, si bien que la distance se creuse entre des lois, dont les objectifs peuvent apparaître parfaitement justifiés et la réalité de leurs impacts directs ou indirects. Souvent insuffisamment analysés en amont, induisant une complexité de mise en œuvre, des coûts et des effets contre-productifs inattendus nécessitant souvent des révisions successives. Les élus locaux sont sans cesse confrontés à cette complexité et je ne doute pas que vous saurez contribuer, apporter une parole raisonnable et agir dans le sens si attendu d'une concrétisation de la simplification. Mais surtout, vous savez quelles sont les attentes et les besoins de notre territoire, de nos territoires, d'un territoire rural et littoral qui peut, par comparaison avec d'autres apparaître plus privilégié et qui pour autant traverse des difficultés croissantes dans certains secteurs et champs professionnels.

Ce que vous avez réalisé pour notre communauté de communes, puis notre communauté d'agglomération est exemplaire. Vous avez su en effet faire franchir à notre territoire une étape de fusion qui, à mon sens, est d'une importance majeure. Vous avez su le faire alors même que le début de votre seconde mandature a été marqué par cette phase difficile, que fut le COVID, difficile évidemment à divers titres mais concernant une nouvelle mandature, difficile pour que cette culture de l'échange, de la construction, de la confiance partagée, du dialogue, que vous avez su faire prévaloir, et bien soit effectivement en action. Votre franchise, votre honnêteté intellectuelle et la clarté des propositions ont grandement contribué à ce que nous nous entendions tous pour construire l'avenir. Aujourd'hui, nous abordons la dernière partie de cette mandature avec un cadre établi, un projet de territoire bien avancé dans sa mise en œuvre. Alors un grand merci pour cette construction qui donne à notre communauté d'agglomération un dynamisme et une qualité de vie reconnue et d'ailleurs qui la rend très attractive et donc je vous souhaite un bon travail, bon courage à l'assemblée et nous savons pouvoir compter sur vous. Merci »

Intervention de M.BRARD : « Je vous remercie Chère Pascale, Madame la 1^{ère} Vice-Présidente de notre agglomération. En effet, je quitte ce soir et ai quitté depuis le 8 juillet ma fonction de président après presque 8 années passées à la tête de cette belle agglomération que j'ai eu l'occasion de créer avec les élus de la mandature passée et je pense ici à M. Jean-Pierre LUCAS, M. Bernard MORILLEAU et M. Michel BAHUAUD qui étaient le quatuor chargé de cette fusion. Après ce travail, nous avons réussi à rassembler deux territoires au lendemain d'une loi Notre qui avait déjà perturbé notre territoire. Tout cela grâce à une entente entre nos communes, entente que j'ai pu connaître récemment par un soutien massif et total et unanime des Maires de cette agglomération et c'est pour moi l'occasion de vous remercier publiquement. Je me félicite surtout de l'unité qui caractérise notre agglomération. C'est ce qui a permis de construire cette belle intercommunalité que nous connaissons aujourd'hui et évidemment si j'avais un premier souhait c'est que vous gardiez l'unité entre nos communes telle que nous l'avons construit ensemble. Notre agglomération est reconnue pour cela, un collectif uni qui permet d'avancer. Alors, à ceux qui cherchent le désordre, sachez que lorsque l'on est uni et sur un territoire apaisé, le territoire vaut beaucoup mieux et il est reconnu par tous. Nous avons toujours fait primer l'intérêt du territoire avant tout, dans un esprit constructif d'ouverture d'unité et avec une réelle vision d'avenir co-construit avec vous tous. Nous avons toujours fait en sorte que chaque commune, et particulièrement de la plus petite jusqu'à la plus grande, du littoral mais surtout du bocage se sente considérée, reconnue, et ayant sa place. Je me permet chers collègues Maires de vous prendre à témoins, je pense que nous avons réussi. Je sais que notre territoire peut compter sur un collectif d'élus qui agit pour le bien du territoire et de ses habitants. Mes premiers remerciements vont directement à vous chers collègues Maires mais aussi à vos adjoints, à vos conseillers municipaux, à l'ensemble des élus locaux de ce territoire, qui par leur engagement auprès des citoyens donnent beaucoup de temps. C'est du temps passé, des sacrifices (familiaux, personnels), la fonction de conseiller municipal n'est évidemment pas simple, elle est complexe et mérite un engagement fort qu'il faut reconnaître et on peut aujourd'hui applaudir les élus locaux de ce territoire.

Ensuite mes remerciements vont s'adresser, et vous ne serez pas surpris, à nos services. Je voudrais saluer un engagement solidaire, loyal et extrêmement engagé de nos agents de la fonction publique sur cette collectivité et en premier évidemment notre directrice générale des services, qui s'excuse puisqu'elle est sur une halte à quelques milliers de kilomètres en attente d'un autre avion, donc elle nous regarde, donc chère Angéline je voudrais à titre personnel vous remercier de cet engagement, de cette fidélité et loyauté. Je dirais, comme l'a été ma directrice générale des services de la ville, vous avez été d'un soutien essentiel dans cette histoire de création de l'agglomération et dans son management au quotidien et donc un grand merci à vous pour tout ce que vous avez fait et je propose de partager ces remerciements bien sûr avec votre équipe de direction. Bien sûr c'est à partager avec l'ensemble des personnels de cette collectivité, on a près de 260 agents qui travaillent au service de cette agglomération qui représente 15 communes et quasiment 70 000 habitants. Et puis un remerciement particulier aux représentants du personnel avec qui nous avons travaillé depuis des années avec qui l'entente et la reconnaissance a toujours été de qualité et cela été un réel plaisir pour moi de travailler avec ces représentants. Sans eux, sans leur conseil éclairé, sans leur engagement à œuvrer chaque jour pour la collectivité, nous élus nous ne serions pas capables de faire aboutir nos grands projets. Voilà les enjeux que je voulais partager et je voudrais aussi dire qu'il faut faire attention à tous aujourd'hui. Evidemment, au lendemain d'une élection majeure sur laquelle je me suis engagé car on me l'a demandé, contrairement à ce qui est dit, qu'il s'agissait d'un intérêt personnel ou d'une volonté personnelle, les gens prendront leurs responsabilités mais vous savez, vous les Maires, que ce n'est pas le cas. Il fallait un élu sur la circonscription qui se présente avec une connaissance des dossiers de notre territoire et une expérience d'élu, c'est ce que vous avez souhaité, je l'ai fait car on me l'a demandé. Mais plus que tout, il va falloir veiller à maintenir un territoire uni, solidaire, apaisé et cela nécessite d'être à l'écoute des citoyens, de rester ancré sur le territoire et rester au plus proche de nos habitants. Je resterai au côté des habitants, bien que député, je reste conseiller commentaire et municipal et c'est une mission qui me paraît aujourd'hui essentielle de rester à proximité et au chevet de nos habitants.

Je crois aussi qu'il ne faut pas oublier d'où l'on vient, vous avez tous un parcours qui vous est personnel mais je n'oublie pas d'où je viens et j'ai évidemment presque 30 ans de fonction d'élu, ai travaillé avec nombre d'entre vous et connu évidemment beaucoup d'anciens élus mais il ne faut pas oublier que si nous sommes là c'est bien les citoyens qui nous ont choisis et missionnés pour les représenter avec une confiance qui est celle qui nous a été donnée. Alors je prends de nouvelles fonctions, comme très bien dit et expliqué par Mme BRIAND, ces nouvelles fonctions m'obligent à travailler pour cette circonscription, nos 15 communes et aussi l'ensemble des 37 communes de cette circonscription. J'ai déjà commencé à être sur le terrain, vous me connaissez, je suis quelqu'un

qui aime le contact avec les habitants, les professions et l'ensemble des représentants. Evidemment j'ai des valeurs auxquelles je suis attaché, donc je resterai dans le cadre que je me fixe. Je resterai un député au contact de l'ensemble des habitants à condition qu'ils respectent aussi notre fonction. Il était de mon devoir d'aider et de représenter ce magnifique territoire et c'est avec un profond sens des responsabilités que j'assurerai ces nouvelles fonctions qui m'ont été confiées grâce à je dirais « un sursaut républicain » (près de 74% de votants sur notre circonscription, cela faisait bien longtemps que nous n'avions pas vu cela en tant que Maires). Cela nous rassure, cela nous oblige et ce vote sur notre circonscription doit être écouté et analysé et pour qu'il soit démocratiquement considéré, je souhaite qu'à l'assemblée évidemment les forces qui ont été élues soit représentées de façon à ce que le peuple français soit respecté et écouté. Je remercie ici les citoyens qui m'ont accordé leur vote. Bien sûr on sait qu'au deuxième tour, il y a eu un report de tendances diverses et variées, différentes de la mienne, pour autant le travail qui a été fait sur notre agglomération lorsque vous en faites le calcul a été félicité et ce résultat sur notre agglomération je le partage avec vous tous. Je souhaite évidemment à notre agglo de continuer dans cette union et apaisement. Encore une fois, à ceux qui veulent chercher la zizanie, je vous fais confiance pour que vous sachiez réguler vos propos, parfois malhonnêtes, on va dire.

Un grand merci à vous et je reste à vos côtés. »

M.BRARD fait savoir à l'assemblée qu'il restera jusqu'à l'élection du président car il a ensuite une réunion en visio pour préparer l'élection de la présidence de l'assemblée, dernière réunion avant de prendre son train pour l'assemblée nationale.

Mme BRIAND remercie M.BRARD et propose de poursuivre, rappelant que conformément à l'article L.2122-10 du CGCT, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau président, des vice-présidents et des membres du bureau communautaire.

Conformément à l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales : il revient au doyen d'âge de présider la séance jusqu'à l'élection du Président.

Aussi, afin de poursuivre la séance, et comme il se doit, Mme Pascale BRIAND passe la présidence de l'Assemblée à M. Joël HERBIN, le doyen d'âge, jusqu'à l'élection du Président.

Appel et constatation du quorum

M.HERBIN effectue l'appel nominal des délégués, annonce les procurations et constate que le quorum est atteint.

Désignation du secrétaire de séance

En vertu de l'article L.2121-15 du CGCT, M.HERBIN propose à l'Assemblée communautaire de désigner un secrétaire de séance : Mme Danièle VINCENT.

1. Election du Président

Présidence : Monsieur Joël HERBIN – Doyen d'âge

Avant de procéder à l'élection du Président, des Vice-présidents et des autres membres du Bureau, le Président de séance rappelle que par renvoi aux articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« le Président et les Vice-présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue, si, après deux tours de scrutins, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu. »

Constitution du Bureau :

Le Conseil Communautaire fait désigner deux assesseurs :

- M. Olivier GUILLET
- M. Patrick PRIN

Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'approche de la table de vote, fait constater qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe du modèle fourni et dépose lui-même son bulletin dans l'urne.

Le nombre de conseillers qui ne souhaitent pas prendre part au vote est enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls par le Bureau en application de l'article L. 66 du code électoral sont sans exception signés par les membres du Bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Ces bulletins ont été annexés les premiers avec les autres bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'est pas acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un nouveau tour de scrutin.

Premier tour de scrutin

Appel de candidature

Est candidate :

- Pascale BRIAND

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Résultat du premier tour de scrutin :

Votants : 41

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de bulletins nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 40

Majorité absolue : 21

A obtenu :

Nom et Prénom des candidats	Suffrages obtenus (en chiffres)	Suffrages obtenus (en lettres)
BRIAND Pascale	40	Quarante

Mme Pascale BRIAND ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée Présidente et est immédiatement installée.

M. Joël HERBIN cède la place à la Présidente nouvellement élue.

Intervention de Mme BRIAND : « Merci beaucoup. Tout d'abord merci Joël HERBIN d'avoir assuré cette fonction de président avec tant de rigueur et de solennité. Je ne vais pas vous faire un long discours. Je voudrais vraiment vous remercier toutes et tous de me faire ainsi confiance, une confiance évidemment qui m'honore et qui m'oblige. J'aurai à cœur de poursuivre à la fois sur le fond et sur la forme les chantiers qui sont engagés pour l'année et demi qui nous reste pour cette mandature, continuer à travailler et maintenir ce climat de confiance qui nous a permis justement d'avancer sereinement, de pouvoir discuter à fond de tous les sujets. Vous pouvez compter sur moi pour, à la fois au sein de cette assemblée avec vous, dans les communes, avec nos services, pour continuer avec sérénité, respect, fluidité et échange. Et je pense vraiment que cette façon de procéder qui a été la nôtre et qui a été pilotée par mon prédécesseur, Jean-Michel BRARD, se doit d'être poursuivie. C'est ce qui permet de construire ensemble. Et si les intercommunalités, nous le savons bien, jouent dans la vie quotidienne de nos administrés, un rôle de plus en plus important, elles le jouent de façon pertinente lorsque la place des communes est préservée, lorsque les communes effectivement sont bien le cœur de l'intercommunalité. Et l'intercommunalité comme nous l'avons fait jusqu'à présent permet ainsi de donner force à nos différentes communes qui ont chacune leurs caractéristiques. Donc je vous propose de continuer à travailler de cette façon-là, dans le dialogue, avec chacune de nos communes. Les différents sujets sont déjà abordés avec évidemment notre projet territoire qui

maintenant est très avancé mais nous le savons aussi, il y a parfois des nécessités d'ajustements. Nous avons vu à quel point par exemple dans le secteur de l'eau, les problématiques nous ont conduit à avoir des ajustements pour renforcer les moyens pour pouvoir intervenir. On voit que certains secteurs sont particulièrement touchés. Bien sûr il y a eu les ostréiculteurs, mais on sait aussi que les agriculteurs sont, dans nos territoires, touchés par les intempéries, par les évolutions qui se font jour, par la complexité que j'évoquais parfois de l'administration et donc nous nous devons aussi parfois avoir des adaptations par rapport à nos projets, ce que nous avons toujours su faire, tout en gardant les grandes orientations que nous avons décidées ensemble. Donc maintenir les grands caps, être en capacité d'assurer ces adaptations, les priorités et les moyens avec flexibilité évidemment. Je vous propose donc de poursuivre et à nouveau merci grandement à tous. »

2. Détermination du nombre de vice-présidents

Rapporteur : Madame Pascale BRIAND – Présidente

Il est rappelé que le **« Le Bureau de la Communauté d'agglomération est composé du Président, de vice-présidents et de membres. Les vice-présidents sont désignés par le Conseil de la Communauté d'agglomération, parmi ses membres. »**

La Présidente donne ensuite lecture de l'article L.5211-10 du CGCT relatif au nombre de Vices Présidents :

« Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ».

Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la Communauté d'agglomération dispose à ce jour de 9 vice-présidents, en application du droit commun correspondant à 20% des 42 conseillers communautaires, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant.

M.HUBERT ne souhaite pas réagir sur ce point de l'ordre du jour mais la parole n'a pas été ouverte suite à l'élection de Mme BRIAND, aussi il se permet de rebondir tout simplement. Il tient à féliciter Mme BRIAND pour son élection et lui dire qu'il pense être une bonne chose que la présidence puisse un peu se décentraliser de Pornic, que l'alternance se fasse aussi avec une femme. N'ayant rien à cacher, il souhaite lui dire que si elle a eu sa voix ce soir, même s'ils ont une conception de la politique différente, c'est parce que les rares fois où elle a présidé ce conseil, elle a toujours eu un grand respect du débat démocratique, et il le salue, toujours courtoise, digne, et en ça il lui a donné sa voix et c'est important pour lui de le dire. Dans le fond par contre, il connaît son implication et professionnalisme c'est sûr, mais il pense que Mme BRIAND récupère une présidence dans un moment où il y a un contexte économique, des budgets qui sont dégradés voire avec un déficit lourd sur le transport scolaire, et comme elle l'a dit des chantiers urgents et lourds comme l'assainissement, la révision du PLH. Sur ce dernier sujet du PLH, il le répète, il a fait des propositions au-delà du changement climatique, des aléas qui deviennent de plus en plus récurrents, d'être en capacité d'engager des réflexions plus innovantes sur l'impact démographique. Donc il le redit, Mme BRIAND a eu son vote pour son souci de la démocratie mais aussi parce que M.HUBERT croit et espère qu'elle pourra accepter la diversité des opinions et en faire une résultante qui soit la plus fine et démocratique possible. Il fait part d'un autre vœu aussi pour 2026, cela n'avait peut-être pas été un sujet en 2020, savoir si autour de la table et à Pornic agglo Pays de Retz, on serait aussi capables de mettre en place un système de rotation et d'alternance de présidence sur une moitié de mandature entre l'ancienne Communauté de Communes Cœur Pays de Retz alternée avec le littoral. Comme M.BRARD l'a dit, c'est un territoire fusionné, qui il pense, est toujours très homogène en termes de fonctionnement, de profil économique, sociologique, démographique. Donc à son sens, il serait bien et c'est un vœu pour l'avenir, d'être aussi capable d'alterner et trouver un équilibre entre ces deux territoires.

Mme BRIAND remercie M.HUBERT et constate qu'il a rompu avec le vote à bulletin secret en lui annonçant son vote mais elle le remercie évidemment d'avoir voté pour elle. Elle rappelle que nous avons toujours eu

évidemment dans cette instance une ouverture au débat et elle entend bien poursuivre en ce sens et rappelant que toutes les expressions sont possibles. Mme BRIAND souligne que 2026 est à la fois proche et encore loin et que nous aurons donc le temps de rediscuter lors des futures élections. Par ailleurs, en ce qui concerne les sujets qui sont effectivement d'actualité brûlante, ce sera évidemment l'objet de nos discussions dans le cadre des conseils communautaires à venir.

M.BRARD se permet de réagir aux propos de M.HUBERT qui sont évidemment les siens et qu'ils respectent. Il salue avant tout évidemment l'élection de Mme BRIAND et en est heureux puisque c'était aussi une volonté personnelle qu'elle prenne la présidence comme ils en avaient beaucoup discuté. Pour autant, en tant que président sortant, il souhaite réagir aux propos qui affirment que notre territoire n'est pas uni et qu'il y a deux blocs. Il indique aux collègues Maires qu'il ne faut pas laisser dire cela, alors que c'est exactement l'image contraire que nous avons sur le département. M.HUBERT dit qu'il faut essayer de consolider quelque chose qui existe déjà, M.BRARD rappelle que l'union est faite et elle fonctionne très bien.

M.HUBERT rebondit et pense que M.BRARD a entendu des voix car il n'a jamais dit que les territoires n'étaient pas unis, au contraire il a dit qu'ils avaient été fusionnés mais qu'il n'avaient pas un profil qui était homogène et c'est normal, il y a deux fonctionnements différents. Il n'a jamais parlé de désunion politique, bien au contraire, et le salue, il n'y a aucun souci là-dessus.

- VU l'article L5211-10 du CGCT,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- de fixer le nombre de vice-présidents à 9

3. Election des vice-présidents

Présidence : Madame Pascale BRIAND – Présidente

Conformément à l'article L.2122-10 du CGCT, « Quand il y a lieu, pour quelque cause que ce soit, à une nouvelle élection du Président, il est procédé à une nouvelle élection des Vice-Présidents et membres du bureau ».

Rappel de la procédure :

« le Président et les Vice-présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue, si, après deux tours de scrutins, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu. »

- a) Election du 1^{er} Vice-président
Premier tour de scrutin

Appel de candidatures

Est candidat :

- Claude CAUDAL

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants : 41

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41
Nombre de bulletins blancs : 1
Nombre de bulletins nuls : 0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 40
Majorité absolue : 21

A obtenu :

Nom et Prénom des candidats	Suffrages obtenus (en chiffres)	Suffrages obtenus (en lettres)
CAUDAL Claude	40	Quarante

M. Claude CAUDAL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Vice-président et a été immédiatement installé.

b) Election du 2ème Vice-président

Premier tour de scrutin

Appel de candidatures

Est candidat :

- Séverine MARCHAND

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants : 41
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41
Nombre de bulletins blancs : 0
Nombre de bulletins nuls : 0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 41
Majorité absolue : 21

A obtenu :

Nom et Prénom des candidats	Suffrages obtenus (en chiffres)	Suffrages obtenus (en lettres)
MARCHAND Séverine	41	Quarante et un

Mme Séverine MARCHAND ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 2^{ème} Vice-présidente et a été immédiatement installée.

c) Election du 3ème Vice-président

Premier tour de scrutin

Appel de candidatures

Est candidat :

- Jacky DROUET

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants : 41
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41
Nombre de bulletins blancs : 1
Nombre de bulletins nuls : 2

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 38
Majorité absolue :

A obtenu :

Nom et Prénom des candidats	Suffrages obtenus (en chiffres)	Suffrages obtenus (en lettres)
DROUET Jacky	38	Trente-huit

M. Jacky DROUET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} Vice-président et a été immédiatement installé.

d) Election du 4ème Vice-président
Premier tour de scrutin

Appel de candidatures

Est candidat :

- Nadège PLACÉ

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants : 41

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de bulletins nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 40

Majorité absolue :

A obtenu :

Nom et Prénom des candidats	Suffrages obtenus (en chiffres)	Suffrages obtenus (en lettres)
PLACÉ Nadège	40	Quarante

Mme Nadège PLACÉ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 4^{ème} Vice-présidente et a été immédiatement installée.

e) Election du 5ème Vice-président
Premier tour de scrutin

Appel de candidatures

Est candidat :

- Gaëtan LEAUTÉ

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants : 41

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41

Nombre de bulletins blancs : 3

Nombre de bulletins nuls : 1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 37

Majorité absolue : 19

A obtenu :

Nom et Prénom des candidats	Suffrages obtenus (en chiffres)	Suffrages obtenus (en lettres)
-----------------------------	---------------------------------	--------------------------------

LEAUTÉ Gaëtan	37	Trente-sept
---------------	----	-------------

M. Gaëtan LEAUTÉ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 5^{ème} Vice-président et a été immédiatement installé.

f) Election du 6ème Vice-président

Premier tour de scrutin

Appel de candidatures

Est candidat :

- Pierre MARTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants : 41

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de bulletins nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 40

Majorité absolue : 21

A obtenu :

Nom et Prénom des candidats	Suffrages obtenus (en chiffres)	Suffrages obtenus (en lettres)
MARTIN Pierre	40	Quarante

M. Pierre MARTIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 6^{ème} Vice-président et a été immédiatement installé.

g) Election du 7ème Vice-président

Premier tour de scrutin

Appel de candidatures

Est candidat :

- Jacques PRIEUR

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants : 41

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de bulletins nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 40

Majorité absolue : 21

A obtenu :

Nom et Prénom des candidats	Suffrages obtenus (en chiffres)	Suffrages obtenus (en lettres)
PRIEUR Jacques	40	Quarante

M. Jacques PRIEUR ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 7^{ème} Vice-président et a été immédiatement installé.

h) Election du 8ème Vice-Président

Premier tour de scrutin

Appel de candidatures

Est candidat :

- Gérard ALLAIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants : 41

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41

Nombre de bulletins blancs : 3

Nombre de bulletins nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 38

Majorité absolue : 20

A obtenu :

Nom et Prénom des candidats	Suffrages obtenus (en chiffres)	Suffrages obtenus (en lettres)
ALLAIN Gérard	38	Trente-huit

M. Gérard ALLAIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 8^{ème} Vice-président et a été immédiatement installée.

i) Election du 9ème Vice-Président

Premier tour de scrutin

Appel de candidatures

Est candidate :

- Claire HUGUES

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants : 41

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 40

Majorité absolue : 21

A obtenu :

Nom et Prénom des candidats	Suffrages obtenus (en chiffres)	Suffrages obtenus (en lettres)
HUGUES Claire	40	Quarante

Mme Claire HUGUES ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 9^{ème} Vice-présidente et a été immédiatement installée.

4. Détermination du nombre des membres supplémentaires du Bureau communautaire

Conformément à l'article L5211-10 du CGCT, le Président rappelle à l'Assemblée que : **le Bureau de la Communauté d'agglomération est composé du Président, de Vice-Présidents et de membres.**

Le conseil communautaire crée librement des sièges au sein du bureau en complément de ceux de Président et de vice-présidents, dans le respect de la cohérence représentative et procède ensuite à l'élection de leurs titulaires.

Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, le bureau de la Communauté d'agglomération dispose à ce jour de 23 membres, sur la base de la représentation suivante :

Chaque commune est représentée par au minimum un membre, et :

- **2 membres pour les communes de plus de 4 000 habitants**
- **4 membres pour les communes de plus de 12 000 habitants**

PORNIC	4
CHAUMES-EN-RETZ	2
SAINTE-PAZANNE	2
VILLENEUVE-EN-RETZ	2
SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF	2
LA PLAINE-SUR-MER	2
LA BERNERIE-EN-RETZ	1
ROUANS	1
PORT-SAINT-PERE	1
CHAUVE	1
SAINT-HILAIRE-DE-CHALEONS	1
VUE	1
LES MOUTIERS-EN-RETZ	1
PREFAILLES	1
CHEIX-EN-RETZ	1
TOTAL	23

Il est proposé de maintenir ces dispositions antérieures et de fixer le nombre de membres du bureau à 23, composé du président, de 9 vice-présidents, et de 13 membres.

- VU l'article L5211-10 du CGCT,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- *de fixer le nombre de membres supplémentaires du bureau à 13 portant sa composition totale à 23 membres*

5. Election des membres supplémentaires du Bureau communautaire

Présidence : Madame Pascale BRIAND – Présidente

Au regard des élections précédentes, le nombre de membres restant à élire par commune est de :

PORNIC	3
CHAUMES-EN-RETZ	1
SAINTE-PAZANNE	1
VILLENEUVE-EN-RETZ	2
SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF	2
LA PLAINE-SUR-MER	1
LA BERNERIE-EN-RETZ	0
ROUANS	1
PORT-SAINT-PERE	0
CHAUVE	0
SAINT-HILAIRE-DE-CHALEONS	1
VUE	0
LES MOUTIERS-EN-RETZ	0
PREFAILLES	0
CHEIX-EN-RETZ	1
TOTAL	13

- a) Election du 11ème membre du Bureau de la commune de Villeneuve-en-Retz
Premier tour de scrutin

Appel de candidatures

Est candidat :

- Jean-Bernard FERRER

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants : 41

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de bulletins nuls :

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 40

Majorité absolue : 21

A obtenu :

Nom et Prénom des candidats	Suffrages obtenus (en chiffres)	Suffrages obtenus (en lettres)
FERRER Jean-Bernard	40	Quarante

M. Jean-Bernard FERRER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du Bureau et a été immédiatement installé.

- b) Election du 12ème membre du Bureau de la commune de Villeneuve-en-Retz

Premier tour de scrutin

Appel de candidatures

Est candidate :

- Isabelle CALARD

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants : 41

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41

Nombre de bulletins blancs : 2

Nombre de bulletins nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 39

Majorité absolue : 20

A obtenu :

Nom et Prénom des candidats	Suffrages obtenus (en chiffres)	Suffrages obtenus (en lettres)
CALARD Isabelle	39	Trente-neuf

Mme Isabelle CALARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée membre du Bureau et a été immédiatement installée.

c) Election du 13ème membre du Bureau de la commune de Rouans

Premier tour de scrutin

Appel de candidatures

Est candidat :

- Jacques RIPOCHE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants : 41

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de bulletins nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 40

Majorité absolue :

A obtenu :

Nom et Prénom des candidats	Suffrages obtenus (en chiffres)	Suffrages obtenus (en lettres)
RIPOCHE Jacques	40	Quarante

M. Jacques RIPOCHE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du Bureau et a

d) Election du 14ème membre du Bureau de la commune de Saint-Hilaire-de-Chaléons

Premier tour de scrutin

Appel de candidatures

Est candidat :

- Françoise RELANDEAU

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants : 41

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de bulletins nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 40

Majorité absolue : 21

A obtenu :

Nom et Prénom des candidats	Suffrages obtenus (en chiffres)	Suffrages obtenus (en lettres)
RELANDEAU Françoise	40	Quarante

Mme Françoise RELANDEAU ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée membre du Bureau et a été immédiatement installée.

e) Election du 15ème membre du Bureau de la commune de Cheix

Premier tour de scrutin

Appel de candidatures

Est candidat :

- Luc NORMAND

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants : 41

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41

Nombre de bulletins blancs : 2

Nombre de bulletins nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 39

Majorité absolue : 20

A obtenu :

Nom et Prénom des candidats	Suffrages obtenus (en chiffres)	Suffrages obtenus (en lettres)
NORMAND Luc	39	Trente-neuf

Luc NORMAND ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du Bureau et a été immédiatement installé.

f) Election du 16ème membre du Bureau de la commune de Saint-Michel-Chef-Chef

Premier tour de scrutin

Appel de candidatures

Est candidat :

- Eloïse BOURREAU-GOBIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants : 41

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de bulletins nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 40

Majorité absolue : 21

A obtenu :

Nom et Prénom des candidats	Suffrages obtenus (en chiffres)	Suffrages obtenus (en lettres)
BOURREAU-GOBIN Eloïse	40	Quarante

Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du Bureau et a été immédiatement installé.

g) Election du 17ème membre du Bureau de la commune de Saint-Michel-Chef-Chef

Premier tour de scrutin

Appel de candidatures

Est candidat :

- Bernadette MELLERIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants : 41

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41

Nombre de bulletins blancs : 2

Nombre de bulletins nuls : 1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 38

Majorité absolue : 20

A obtenu :

Nom et Prénom des candidats	Suffrages obtenus (en chiffres)	Suffrages obtenus (en lettres)
MELLERIN Bernadette	38	Trente-huit

Mme Bernadette MELLERIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée membre du Bureau et a été immédiatement installée.

h) Election du 18ème membre du Bureau de la commune de Chaumes-en-Retz

Premier tour de scrutin

Appel de candidatures

Est candidat :

- Virginie ROTHAIS

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants : 41
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41
Nombre de bulletins blancs : 3
Nombre de bulletins nuls :
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 38
Majorité absolue : 20

A obtenu :

Nom et Prénom des candidats	Suffrages obtenus (en chiffres)	Suffrages obtenus (en lettres)
ROTHAIS Virginie	38	Trente-huit

Mme Virginie ROTHAIS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée membre du Bureau et a été immédiatement installée.

i) Election du 19ème membre du Bureau de la commune de Pornic

Premier tour de scrutin

Appel de candidatures

Sont candidats :

- Jean-Michel BRARD

- Antoine HUBERT

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants : 41
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41
Nombre de bulletins blancs : 1
Nombre de bulletins nuls : 0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 40
Majorité absolue : 20

A obtenu :

Nom et Prénom des candidats	Suffrages obtenus (en chiffres)	Suffrages obtenus (en lettres)
BRARD Jean-Michel	37	Trente-Sept
HUBERT Antoine	3	Trois

M. Jean-Michel BRARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du Bureau et a été immédiatement installé.

j) Election du 20ème membre du Bureau de la commune de Pornic

Premier tour de scrutin

Appel de candidatures

Sont candidats :

- Christiane VAN GOETHEM

- Antoine HUBERT

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants : 41

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 41

Majorité absolue : 21

A obtenu :

Nom et Prénom des candidats	Suffrages obtenus (en chiffres)	Suffrages obtenus (en lettres)
VAN GOETHEM Christiane	40	Quarante
HUBERT Antoine	1	Un

Mme Christiane VAN GOETHEM ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée membre du Bureau et a été immédiatement installée.

k) Election du 21ème membre du Bureau de la commune de Pornic

Premier tour de scrutin

Appel de candidatures

Sont candidats :

- Edgard BARBE
- Antoine HUBERT

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants : 41

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de bulletins nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 40

Majorité absolue : 21

A obtenu :

Nom et Prénom des candidats	Suffrages obtenus (en chiffres)	Suffrages obtenus (en lettres)
Edgard BARBE	39	Trente-neuf
Antoine HUBERT	1	Un

M. Edgard BARBE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du Bureau et a été immédiatement installé.

l) Election du 22ème membre du Bureau de la commune de Sainte-Pazanne

Premier tour de scrutin

Appel de candidatures

Est candidat :

- Monique DIONNET

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants : 41

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41

Nombre de bulletins blancs : 3

Nombre de bulletins nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 38

Majorité absolue : 20

A obtenu :

Nom et Prénom des candidats	Suffrages obtenus (en chiffres)	Suffrages obtenus (en lettres)
DIONNET Monique	38	Trente-Huit

Mme Monique DIONNET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée membre du Bureau et a été immédiatement installée.

m) Election du 23ème membre du Bureau de la commune de La-Plaine-sur-Mer

Premier tour de scrutin

Appel de candidatures

Est candidat :

- Danièle VINCENT

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants : 41

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41

Nombre de bulletins blancs : 2

Nombre de bulletins nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 39

Majorité absolue :

A obtenu :

Nom et Prénom des candidats	Suffrages obtenus (en chiffres)	Suffrages obtenus (en lettres)
VINCENT Danièle	39	Trente-neuf

Mme Danièle VINCENT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée membre du Bureau et a été immédiatement installée.

COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

PRESIDENTE	BRIAND Pascale
1 ^{er} Vice-président	CAUDAL Claude
2 ^{ème} Vice-président	MARCHAND Séverine
3 ^{ème} Vice-président	DROUET Jacky
4 ^{ème} Vice-président	PLACE Nadège
5 ^{ème} Vice-président	LEAUTE Gaëtan
6 ^{ème} Vice-président	MARTIN Pierre
7 ^{ème} Vice-président	PRIEUR Jacques
8 ^{ème} Vice-président	ALLAIN Gérard
9 ^{ème} Vice-président	HUGUES Claire
Membre du Bureau	FERRER Jean-Bernard
Membre du Bureau	CALARD Isabelle
Membre du Bureau	RIPOCHE Jacques
Membre du Bureau	RELANDEAU Françoise
Membre du Bureau	NORMAND Luc
Membre du Bureau	BOURREAU-GOBIN Eloïse
Membre du Bureau	MELLERIN Bernadette
Membre du Bureau	ROTHAIS Virginie
Membre du Bureau	BRARD Jean-Michel
Membre du Bureau	VAN GOETHEM Christiane
Membre du Bureau	BARBE Edgard
Membre du Bureau	DIONNET Monique
Membre du Bureau	VINCENT Danièle

Partie 2 – Délibérations Règlementaires

1. Délégations du Conseil communautaire au Bureau et au Président

Rapporteur : Madame Pascale BRIAND – Présidente

L'article L.5211-10 du CGCT Territoriales prévoit que *le Conseil Communautaire peut déléguer, à son choix, soit au Bureau collégalement, soit au Président à titre personnel, une partie de ses attributions à l'exclusion de celles qui lui sont expressément réservées par la Loi* (7 domaines listés ci-après) :

- Vote du budget, institution et fixation des taux ou tarifs des taxes et redevances,
- Approbation du Compte administratif,
- Dispositions à caractère budgétaire prises par un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612-15 (dépenses obligatoires),
- Décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'EPCI,
- Adhésion à un autre Etablissement Public,
- Délégation de la gestion d'un service public,
- Disposition portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville

Pour une meilleure efficacité administrative et pour le bon fonctionnement des services publics de la Communauté d'agglomération, il est proposé de déléguer au Bureau et à la Présidente un certain nombre de compétences, pour la mise en œuvre de la politique du conseil dans la limite des crédits votés par celui-ci.

Ces délégations sont calquées sur la délibération ajustée adoptée par le conseil communautaire en début de mandature ainsi que sur les pratiques courantes dans les Communautés d'agglomération de même importance.

Au terme de l'article L 5211-9 du CGCT, « *Le Président est seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau. Il peut également donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, au directeur général des services techniques, au directeur des services techniques et aux responsables de service* », la Présidente pourra donner délégation de fonctions ou de signature pour les actes relevant des attributions qui lui sont déléguées par le Conseil Communautaire.

A chaque réunion de Conseil Communautaire, il sera rendu compte des décisions prises par le Bureau et la Présidente dans le cadre de ces délégations.

- VU l'article L5211-10 du CGCT,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- *de déléguer au Bureau et à la Présidente les attributions énumérées en annexe*
- *de préciser que la Présidente pourra donner délégation de fonctions ou de signature pour les actes relevant des attributions déléguées par le Conseil*
- *de rappeler qu'il sera rendu compte à chaque réunion de Conseil des décisions prises par le Bureau et la Présidente dans le cadre de ces délégations*

Mme BRIAND remercie à nouveau les élus pour leur confiance et remercie vivement les services qui ont préparé tous les documents. Elle informe qu'un plateau est proposé avant de se quitter et pour féliciter les élus et souhaite de bonnes vacances à chacun.

Prochains conseils communautaires :

- Jeudi 26 septembre 2024 à 19h30
- Jeudi 28 novembre 2024 à 19h30

Les pièces annexes sont consultables au siège de la Communauté d'agglomération « Pornic agglo Pays de Retz » aux horaires d'ouverture.

Séance levée à 22h57

Date d'affichage du PV d'élection et de la liste des délibérations : 18-04-2024

Le Président,

Le secrétaire de séance,